



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Taux

Question écrite n° 39519

### Texte de la question

M. Pierre Merli demande à M. le ministre de l'économie et des finances si le Gouvernement entend prendre des mesures en faveur de l'artisanat. Ce secteur est en crise dans les Alpes-Maritimes, comme dans l'ensemble du pays. Les entreprises de ce secteur ont besoin de travail afin de sauvegarder l'emploi dans les Alpes-Maritimes. La rehabilitation des logements anciens, qui constitue 70 p. 100 du chiffre d'affaires des artisans, a connu, lors du premier trimestre, un ralentissement sans précédent. Pour redynamiser cette activité, il est nécessaire de réviser le taux de la TVA applicable à tous les travaux d'entretien et de rehabilitation, qui semble être un frein important, en le faisant passer de 20,6 p. 100 à 5,5 p. 100. Cette mesure permettrait sans doute un redémarrage de cette activité et la sauvegarde, voire la création d'emplois dans ce secteur.

### Texte de la réponse

L'article 12-3-a et l'annexe H de la sixième directive 77/388/CEE modifiée du 17 mai 1977 ne permettent pas d'appliquer le taux réduit de TVA aux travaux d'entretien et de rehabilitation des logements. La mesure proposée serait donc contraire aux engagements communautaires de la France. En tout état de cause, elle ne peut être envisagée dans le contexte budgétaire actuel. Au demeurant, différents dispositifs tels que le régime de la franchise en base, dont les limites d'application ont été relevées, ou le régime des décotes générale et spéciale, qui aboutit à une atténuation de l'imposition, permettent de prendre en compte la situation particulière des petits redevables et notamment des artisans. Enfin, au cours des derniers mois, le Gouvernement a pris une série de mesures destinées à encourager la construction, à faciliter l'accès à la propriété ainsi qu'à favoriser les travaux de grosses réparations. Ces dispositions vont dans le sens des préoccupations exprimées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Merli Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39519

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juin 1996, page 2932

**Réponse publiée le :** 23 septembre 1996, page 5057